

Conseil municipal du 25 février 2014

Etaient présents : M. Baudouin, M. Brousseau, M. Navarri, M. Roustan, Mme Villemur, Melle Sirlin, M. Varlet, M. Vivas.

Secrétaire de séance : Mr Maxime VIVAS.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2013.

Le compte-rendu est approuvé.

L'adjoint s'étonne qu'une demande de changement de l'ordre du jour (ajout d'un point portant sur les élections municipales), émise par deux élus, n'ait pas été prise en compte. Il est répondu que la question figurera à l'ordre du jour du prochain conseil qui devrait avoir lieu le 5 mars (date à confirmer).

2) Délibération achat logiciel.

Pack e.magnus essentiel. Cet achat, d'un montant de 1 180 euros/HT est destiné à permettre le traitement par Internet des opérations relatives au budget de la commune et de tous actes de gestion et de relations avec les citoyens (Etat-civil, élections...).

Adopté à l'unanimité.

3) Délibération sur la dématérialisation des actes.

Il s'agit d'une convention pour la télétransmission à la Préfecture par Internet des délibérations et votes du Conseil. Les documents seront ainsi, actés aussitôt. Le coût en est de 105 euros/HT par an.

Adopté à l'unanimité.

4) Délibération sur la participation à l'achat d'un fourgon.

Il s'agit d'un véhicule de travail pour l'employé municipal, acheté en commun avec les communes de Noueilles et de Pouze.

Le coût qui incombe à Espanès se monte à 3 078 euros. Après échanges, il est décidé d'opter pour un amortissement en un an. La somme est inscrite au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

5) Délibération complémentaire pour les frais d'acte de vente Fabiau/commune d'Espanès.

Il s'agit de la vente à la commune pour un euro symbolique des parcelles cadastrées B 259 et B260.

Adopté à l'unanimité

6) Délibération restauration vitraux église.

Six vitraux de l'église nécessitent des réparations. Un premier devis fixe le coût à 5905 euros ce qui semble beaucoup à certains élus. Cette somme doit également financer la création d'un vitrail (1193,50 euros).

La mairie a demandé un second devis. Une autre question porte sur la répartition des frais d'entretien entre la commune (propriétaire du bâtiment) et le diocèse qui en a la jouissance. En principe, le diocèse doit entretenir les éléments du culte. La question est de

savoir de quelle catégorie ressortissent des vitrages qui ont la double fonction de protection des intempéries et d'affirmation d'une croyance religieuse (prosélytisme pour l'adoration de « saints »).

En outre l'artisan demande « si la statue de Saint-Jean Baptiste des fonds baptismaux pouvait être déplacée car elle gêne l'accès au vitrail ». Seul le diocèse peut autoriser ce déplacement.

Il est décidé d'attendre le second devis et de se renseigner sur les obligations de la commune.

7) Questions diverses.

Michel Villemur a adressé un courrier à la mairie pour demander qu'un nom de rue soit attribué son grand-père, ancien maire. Les habitants avaient été invités à donner leur avis sur ce dossier. A ce jour, il est clos et un vote est déjà intervenu.

Plusieurs conseillers notent les retards dans les délais de livraison des plaques (noms des rues, numéros des habitations). Tout aurait dû être livré et installé fin décembre. Même si le Bon de commande ne comportait aucun élément contraignant sur le sujet, le fournisseur s'était engagé au téléphone lors des négociations. Il est décidé que le maire fera une relance ferme.

Les questions diverses étant épuisées, Lysane Rivière demande la parole pour tracer l'historique des élections municipales passées et pour regretter la présence de deux listes pour celles de mars 2014. Interviennent ensuite sur le sujet : Marie-Claire Bourbon, Marie Sirlin, René Baudoin, Emmanuel Brousseau, Frédéric Varlet, Patrice Navarri, Maxime Vivas.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h.

René BAUDOUIN

Emmanuel BROUSSEAU

Patrice NAVARRI

Albert ROUSTAN

Marie SIRLIN

Frédéric VARLET

VILLEMUR Sylvie

VIVAS Maxime